






Mineure en études italiennes

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES ET DE LANGUES DU MONDE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-110-4-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Mineure en études italiennes
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits
DURÉE	1 an
COTE R MINIMALE	20.00

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Gabriella Lodi 514 343-7141
gabriella.lodi@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

La mineure en études italiennes permet d'acquérir des connaissances en langue, en littérature et en civilisation italiennes.

Elle s'adresse à des étudiants issus d'horizons divers (cégeps, autres disciplines, marché du travail) recherchant une formation complémentaire en études italiennes.

Combinée à une majeure dans une discipline connexe, la mineure peut mener à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes (baccalauréat par cumul).

Objectifs

La mineure en études italiennes permet d'acquérir des connaissances en langue, en littérature et en civilisation italiennes.

Elle s'adresse à des étudiants issus d'horizons divers (cégeps, autres disciplines, marché du travail) recherchant une formation complémentaire en études italiennes. Combinée à une majeure dans une discipline connexe, la mineure peut mener à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes (baccalauréat par cumul). Combinée à d'autres programmes en langues modernes, cette mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Forces

- Ce programme peut mener au diplôme de baccalauréat par cumul en langues modernes.
- La possibilité d'effectuer un séjour d'études en Italie.
- L'accès à la riche collection d'ouvrages et de films de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines.
- Le choix d'un parcours multidisciplinaire répondant aux intérêts de l'étudiant.
- La possibilité d'obtenir un baccalauréat par association de programmes (profil langues).

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **DIRECTEUR(-TRICE) LITTÉRAIRE**
- **INTERPRÈTE**
- **PROFESSEUR(E) DE LANGUES MODERNES**
- **TRADUCTEUR(-TRICE)**

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} août 2022
- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2023** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2023** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2023** ?

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} novembre 2022

Structure du programme (1-110-4-0)

Version 07 (A03)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Civilisation

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0J

Bloc 72B Langue

Option - Maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0S	ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0S
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0J S	ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0J S	ITL 2040	Italien parlé	3.0S
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0S			

Bloc 72C Lettres et société

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 3867	Culture et société italienne	3.0	ITL 2195	Société et culture en Italie	3.0S
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0	ITL 2270	Italie-Québec: parcours interculturels	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0	ITL 2310	Littérature italienne 1 : 20e siècle	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0J	ITL 2350	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle	3.0
ITL 2120	Le théâtre italien du 20e siècle	3.0S	ITL 2880	L'Italie méditerranéenne	3.0S
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0J			

Bloc 72D Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0J	LCO 3010	Théories de la littérature	3.0J
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0J	LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0J
HST 1041	L'Europe moderne	3.0J	LLM 1300	Introduction aux humanités numériques	3.0J
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0J	LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0J	LNG 2340	Langues secondes	3.0J
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0J S			

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Histoire de l'art	Majeure	60 crédits	1-170-2-0	Jour
Études allemandes	Mineure	30 crédits	1-085-4-0	Jour
Études anglaises	Mineure	30 crédits	1-135-4-0	Jour
Études cinématographiques	Majeure	60 crédits	1-171-2-0	Jour
Études hispaniques	Mineure	30 crédits	1-105-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.